

BTS TOURISME

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Brevet de Technicien Supérieur sous contrat d'apprentissage BAC + 2 – Diplôme d'État

La Faculté des Métiers de Cannes, organisme municipal, prépare à un diplôme d'État par la voie de l'apprentissage. Elle propose une formation gratuite et rémunérée dispensée en partie dans ses locaux (20 semaines par an – soit 35 heures par semaine à la Faculté des Métiers) et en partie en entreprise. Son projet pédagogique a pour vocation d'établir le lien entre les acquis scolaires et la vie active.

- Une équipe pédagogique expérimentée assure le suivi indispensable après chaque période en entreprise.
- Un équipement performant est à disposition durant les cycles de formation (laboratoire d'informatique, bureautique, langues, outils audiovisuels).
- La structure privilégie l'ouverture sur l'extérieur (missions sur le terrain – voyage d'étude – sorties pédagogiques – contacts avec les professionnels – possibilité de participer à un stage d'un mois dans un pays membre de l'Union Européenne).

Les Objectifs de La Formation

Ce brevet de technicien supérieur formera de futurs professionnels

- Accueil et information du client : ils conseillent les clients dans le choix de leurs séjours et procèdent aux réservations.
- Animation : ils mettent en place des projets et activités à caractère sportif, culturel ou événementiel.
- Maîtrise des langues étrangères : ils peuvent accompagner ou vendre une prestation à une clientèle cosmopolite dans au minimum deux langues différentes.
- Vente : ils assurent le suivi commercial des offres proposées.
- Conception et élaboration des séjours : ils planifient des circuits et/ou des visites.
- Création de supports de communication, de brochures de présentation et proposition de devis.

Emplois concernés :

- Ils débutent à l'accueil d'un office de tourisme ou d'une agence de voyages.
- Ils sont employés comme animateur dans un club ou résidence de tourisme ou en hôtellerie de plein air.
- Les secteurs du sport, du transport et de l'hôtellerie peuvent recruter les diplômés de ce BTS.

Exemples de métiers :

- Accompagnateur de voyages
- Conseiller en séjours
- Animateur de Tourisme local
- Agent de développement touristique
- Conseiller billetterie/voyages
- Forfaitiste
- Agent réceptif
- Agent d'accueil
- Agent de réservation
- Agent d'escale
- Agent d'exploitation
- Guide-accompagnateur
- Gestionnaire des allotements terrestres
- Chargé de marketing Tourisme
- Commercial Tourisme
- Réceptionniste

Conditions d'Accès :

- 1 – Dépôt du dossier de candidature à la Faculté des Métiers après le téléchargement sur le site <http://facultedesmetiers.cannes.com>, comprenant :
 - Photocopies des notes obtenues au Baccalauréat
 - Photocopies des bulletins scolaires de la classe de terminale et éventuellement des études supérieures suivies,
 - Curriculum vitae avec photo
 - Lette de motivation
- 2 – Examen du dossier et entretien individuel à la Faculté des Métiers
- 3 – Après acceptation de votre candidature, la Faculté des Métiers vous oriente dans votre recherche d'entreprise.
- 4 – Signature de votre contrat d'apprentissage avec l'entreprise et visa de la Faculté des Métiers.

Les entreprises :

- Les entreprises de tourisme : agences de voyages, tours opérateurs, centrales de réservations etc.
- Les organismes de tourisme territoriaux : offices de tourisme, parcs naturels, sociétés d'économie mixte dans le secteur du tourisme (station de ski...) etc.
- Les entreprises de transport de personnes : autocaristes, compagnies aériennes et ferroviaires, croisières, gestionnaires de ports de croisière ou de plaisance etc.
- Les entreprises d'hébergement : clubs et villages vacances, l'hôtellerie de plein air, les résidences de tourisme social etc.

Le contrat d'apprentissage mode d'emploi :

- L'employeur s'engage à vous faire suivre une formation rémunérée de 27 semaines par an en entreprise, conduisant à l'acquisition d'une qualification professionnelle.
- Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée (régé par le Code du travail) qui donne le statut de salarié de l'entreprise.


ECOLE HOTELIERE FACULTE DES METIERS

54-56 rue de Cannes – 06150 Cannes-La Bocca

Tél. : 04 93 90 43 53 – Fax : 04 93 48 38 78

E-mail : contactcfa@ville-cannes.fr

<http://facultedesmetiers.cannes.com>

Rejoignez-nous sur Facebook 



FACULTÉ DES MÉTIERS
ÉCOLE HÔTELIÈRE
DE CANNES



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

